

VACANCE DE POSTE

INTITULE DU POSTE

**DIRECTEUR-TRICE
DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-VIENNE
H/F**

Date de prise de fonction souhaitée

1^{er} Juillet 2024

CORRESPONDANCE REPERTOIRE DES EMPLOIS-TYPE

Famille professionnelle : Pilotage et animation des services et des grands projets
Code et libellé emploi : TPIL000022 Directeur-trice territorial-e en ARS
Code poste RENOIRH : RH00014173

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Agence Régionale de Santé de la Nouvelle Aquitaine

Espace Rodesse
103 bis rue Belleville
CS91704
BORDEAUX CEDEX

Direction : Délégation départementale de la Haute-Vienne

Service : Direction

Localisation géographique du poste : Limoges

PROFIL DU POSTE

Statut d'emploi : Le/la Directeur-trice départemental-e sera placé-e en position de détachement sur un contrat COMEX de droit public, pour une durée de 3 ans, renouvelable.

Personnel sous statut de la fonction publique :

Catégorie : Encadrement supérieur

Corps et grade : Corps supérieurs du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités ainsi que ceux des autres Ministères et autres fonctions publiques.

NBI : ☐ Oui ☒ Non

Personnel sous statut convention collective :

Catégorie :

Cadre Niveau 9 ou Agent-e de Direction niveau 1D1 A

Poste ouvert au personnel contractuel de droit public

Poste d'encadrement : ☒ Oui ☐ Non

Nombre de personnes à encadrer : 37

Fonction soumise à DPL : ☒ Oui ☐ Non

Effectif de la Délégation départementale : 38

DESCRIPTION DE LA DIRECTION

L'ARS Nouvelle Aquitaine est représentée dans chaque département par une délégation départementale. Ces délégations remplissent les missions de proximité de l'Agence. Elles sont en particulier l'interface locale des partenaires extérieurs : préfet, conseil général, établissements de santé... et, encouragent le développement d'une politique de proximité avec une vision intégrée de l'ensemble du champ de compétence de l'ARS auprès des acteurs de santé du territoire. Elles assurent un rôle général de veille sur le territoire de santé dans le champ d'action de l'ARS et accompagnent les projets innovants et expérimentaux en proximité.

La Délégation Départementale de la Haute-Vienne assure des activités départementales et interdépartementales. A cet effet, elle dispose de trois pôles (Offre de Soins, Autonomie et Santé Publique, Santé Environnement), de fonctions médicales et de missions interdépartementales directement rattachées à la direction.

La délégation départementale est également l'interlocutrice de référence du CHU de Limoges, qui est l'établissement de recours et universitaire du Nord-Est de la région, mais également établissement support du GHT Limousin couvrant la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne.

Le/la directeur-trice est également directeur-trice référent(e) pour les agents du site de Limoges, qu'il s'agisse des agents de la délégation départementale ou des agents des autres directions.

DEFINITION ET ACTIVITES DU POSTE

Définition du poste : *Définir et mettre en œuvre la stratégie régionale de santé sur son champ de compétence et sur son territoire, dans le respect des orientations nationales et de celles du Directeur Général de l'ARS fixées dans chaque CPOM DG/DD, en tenant compte des spécificités du département et de ses territoires de proximité. Assurer un rôle de conseil et d'accompagnement du Directeur Général sur le champ d'activité de sa Délégation Départementale et contribuer à la réflexion collective du CODIR ainsi qu'à l'amélioration du fonctionnement interne de l'ARS.*

Dans le cadre du projet d'évolution de l'organisation de l'ARS, l'organisation des missions définie ci-dessous est susceptible d'évoluer.

Activités essentielles :

Activités managériales :

- Assurer l'encadrement et l'animation des équipes constituant sa Délégation Départementale,
- Veiller au bon fonctionnement des services,
- Contribuer à la responsabilisation et au maintien de la motivation des collaborateurs.

Activités dans le champ métier :

1. Mettre en œuvre le PRS dans le cadre des objectifs du CPOM, de la contractualisation avec les établissements de santé et médico-sociaux mais également des Contrat Locaux de Santé sur le territoire :

- mise en œuvre du PRS par la poursuite d'une démarche particulièrement avancée sur les parcours de santé des patients dans le cadre des contrats locaux de santé ;
- contribution au développement des actions de gestion du risque, de développement de la performance, de la pertinence des soins, de qualité et de sécurité des soins et des accompagnements médico-sociaux ;
- pilotage de la contractualisation avec les établissements et services ;
- amélioration des indicateurs d'accès aux soins, aux accompagnements.

2. Décliner les actions sur la qualité et la sécurité :

- Inspection, contrôle, gestion des réclamations et des EIGS,
- Activités de santé environnementale,
- Gestion de situations de crise...

3. Assurer l'interface entre le siège et les acteurs locaux ainsi que le développement de la démocratie sanitaire:

- Relations de première ligne avec les établissements et services sanitaires et médico-sociaux comme avec les professionnels libéraux notamment dans le cadre de la permanence des soins et de l'animation des CODAMUPS-TS, du SAS, des CPTS, de l'organisation de la garde ambulancière... ;
- Relations avec les partenaires institutionnels locaux (Préfecture, Conseil départemental, CPAM, DDETSP, DDT, MDPH, direction départementale de l'Education Nationale, ...) ;
- Contribution à l'animation du Conseil Territorial de Santé (CTS), au développement du rôle des représentants des usagers ;
- Impulsion et portage de la dynamique de concertation territoriale dans le cadre du Conseil National de la Refondation Santé, élaboration du Plan Territorial de Santé en collaboration étroite avec le CTS.

4. Impulser sur le territoire des orientations prévues par la législation, les plans nationaux, les innovations portées par l'ARS-NA :

- Elaboration et mise en œuvre de différents plans (Plan Territorial de Santé, Plan Territorial de Santé Mentale), Télémédecine, Projet Médical Partagé du GHT Limousin, ... et aux projets innovants portés/initiés par l'ARS NA, avec une orientation volontariste sur le Premier Recours (Séjour de la Santé, CPTS, ...)

5. Enfin, représenter l'ARS auprès des acteurs locaux et contribuer directement à la conduite de projets à fort enjeu (Contrats Locaux de Santé, Refonte de la Stratégie de la Prévention, négociations contractuelles locales...).

Relations internes : Ensemble des directions de l'agence.

Relations externes : établissements de santé (dont CHU) et médico-sociaux, Collectivités territoriales, organismes sociaux, acteurs de santé, Préfecture et services de l'Etat.

Spécificités du poste / Contraintes :

- Poste COMEX
- Habilitation confidentielle défense,
- Participation au dispositif d'astreintes,
- Participation en cellule de crise,
- Horaires atypiques pour s'adapter aux horaires des partenaires.

Rattachement hiérarchique : au Directeur Général

COMPETENCES REQUISES

Connaissances (E : expert / M : maitrise / A : application / N : notions)	E	M	A	N
ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF, INSTITUTIONNEL	☒	☐	☐	☐
FINANCEMENT DU SYSTÈME DE SANTE	☐	☒	☐	☐
MANAGEMENT/PILOTAGE	☒	☐	☐	☐
ORGANISATION, MÉTHODE ET PROCESSUS	☐	☒	☐	☐
SANTÉ/SOCIAL	☐	☒	☐	☐
CONDUITE ET GESTION DE PROJET	☐	☒	☐	☐
Savoir-faire (E : expert / M : maitrise / A : application / N : notions)	E	M	A	N
ANIMER UN RÉSEAU, UNE COMMUNAUTÉ	☒	☐	☐	☐
CONDUIRE LE CHANGEMENT	☐	☒	☐	☐
DIRIGER UNE STRUCTURE, UN SERVICE	☐	☒	☐	☐
MANAGER	☒	☐	☐	☐
NÉGOCIER	☐	☒	☐	☐
REPRÉSENTER	☒	☐	☐	☐
COMMUNIQUER	☐	☒	☐	☐
DÉCIDER	☒	☐	☐	☐
DÉLÉGUER	☐	☒	☐	☐
MOBILISER	☒	☐	☐	☐
GÉRER UNE SITUATION DE CRISE, D'URGENCE OU DANGEREUSE	☐	☒	☐	☐
Savoir-être (E : expert / M : maitrise / A : application / N : notions)	E	M	A	N
AISANCE RELATIONNELLE	☒	☐	☐	☐
APTITUDE À L'ÉCOUTE	☐	☒	☐	☐
FAIRE PREUVE D'AUTORITÉ	☐	☒	☐	☐
FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP	☒	☐	☐	☐
SENS DES RESPONSABILITÉS	☒	☐	☐	☐
MAÎTRISE DE SOI	☒	☐	☐	☐
SENS DU SERVICE PUBLIC	☐	☒	☐	☐
FACULTÉ D'ADAPTATION	☒	☐	☐	☐

Cotation des Savoirs, Savoir-faire et Savoir-être

Expertise - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine (niveau 4 du dictionnaire des compétences)

Maîtrise - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat (niveau 3 du dictionnaire des compétences)

Application - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements (niveau 2 du dictionnaire des compétences)

Notion - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...) (niveau 1 du dictionnaire des compétences)

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

☐ le poste peut convenir à un premier poste dans le domaine ou à une nouvelle orientation professionnelle

Ou

☒ expérience professionnelle souhaitée dans le domaine

CANDIDATURE

Contact	Monsieur Benoît ELLEBOODE Directeur Général Tél : 05.57.01.44.04 Service recrutement ARS Nouvelle-Aquitaine : ARS-NA-RECRUT@ars.sante.fr
Modalités	Pour tout candidat : CV + lettre de motivation à joindre à votre candidature sur l'espace candidat. Préciser votre statut actuel sur votre CV ou votre lettre de motivation (fonction publique d'origine, corps et grade, niveau pour les agents UCANSS, CDI, CDD...). Pièce complémentaire pour les fonctionnaires : remplir le formulaire de demande de mutation ou de prise en charge.
Date limite de dépôt	20 Mai 2024

Le jury est soucieux du respect du principe de non-discrimination et s'engage pour la diversité et l'égalité professionnelle. Tous les postes de l'ARS sont ouverts aux personnes en situation de handicap.